



SÉCURITÉ DES JOURNALISTES

Dans de nombreux pays, les journalistes et autres acteurs des médias subissent censure, pressions politiques et économiques, intimidation, insécurité de l'emploi, utilisation abusive des lois sur la diffamation et agressions physiques. Ces pressions s'exercent souvent dans un contexte d'impunité à l'effet dissuasif sur la liberté des médias. Le Conseil de l'Europe promeut un environnement permettant aux journalistes d'exercer pleinement leur rôle de sentinelle de la société.

Brève présentation des dernières lignes directrices et activités du Conseil de l'Europe pour promouvoir la sécurité des journalistes

Fiche thématique

Société de l'information

www.coe.int/freedomofexpression

Relever les défis

Dans son rapport « **Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit** », le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe analyse le niveau de protection des journalistes et autres acteurs des médias dans les États membres selon des critères précis. Chaque année, ce rapport recense les tendances et formule des recommandations. Le rapport 2017 tire la sonnette d'alarme : « La protection des journalistes s'est réduite ces dernières années, et cette tendance se poursuit ».

Lancée en avril 2015, la **Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes** collecte et diffuse des informations relatives aux menaces les plus graves pesant sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes dans les États membres du Conseil de l'Europe, en collaboration avec plusieurs organisations partenaires. Elle publie quotidiennement des alertes portant sur des cas d'agression physique, d'emprisonnement, de harcèlement ou d'intimidation de journalistes, et sur d'autres situations, comme l'impunité, ayant un effet dissuasif sur les médias.

En janvier 2015, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté la **Résolution sur la protection de la sécurité des journalistes et de la liberté des médias en Europe**, invitant les parlements nationaux à organiser des débats publics annuels sur l'état de la liberté des médias dans leurs pays respectifs, avec la participation d'associations de journalistes et des médias. En janvier 2017, l'Assemblée parlementaire a examiné le rapport « **Attaques contre les journalistes et la liberté des médias en Europe** » et a adopté une résolution renouvelant, à l'intention d'un certain nombre de gouvernements, des demandes concernant des problèmes non résolus.

Identifier les risques

Le Conseil de l'Europe a commandé plusieurs études et rapports sur divers aspects de la sécurité des journalistes.

L'étude « **Le journalisme à l'épreuve** » (2015) souligne l'augmentation du nombre de décès parmi les journalistes, les agressions physiques, les actes d'intimidation, le harcèlement judiciaire, l'emprisonnement, la censure, les campagnes de dénigrement et les pressions financières. Autres problèmes soulevés par l'étude : les enquêtes de longue durée, les médias forcés à servir la propagande ou à fermer, les nouvelles lois antiterroristes qui facilitent le contrôle des médias par les gouvernements, et les pressions subies par les journalistes et leurs sources. L'étude relève également la généralisation de la menace de violences policières contre les journalistes qui couvrent des manifestations. Enfin, elle signale que les lois sur la diffamation sont utilisées pour museler l'opposition dans de nombreux pays.

Le rapport « **Liberté d'expression et diffamation** » (septembre 2016) examine la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Il explique comment les lois relatives à la diffamation qui protègent la réputation de manière excessive et imposent des mesures de réparation ou des sanctions trop sévères peuvent avoir un effet dissuasif sur la liberté d'expression et le débat public.

L'enquête « **Journalistes sous pression** » (avril 2017), conduite auprès de 940 journalistes et autres fournisseurs d'informations dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe et au Bélarus, analyse la fréquence et les effets des pressions subies par les journalistes. L'enquête fait état de nombreuses atteintes à l'intégrité physique et morale des journalistes, du harcèlement de journalistes, de situations d'impunité, de menaces envers les sources journalistiques ainsi que de mesures et d'actes ayant un effet dissuasif sur la liberté des médias. Les répondants ont indiqué que les ingérences injustifiées sont fréquentes, de même que la crainte de futures pressions et l'autocensure qui en résulte.

Renforcer les normes

En avril 2016, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la « **Recommandation sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias** », qui qualifie d'inquiétant et d'inacceptable le niveau actuel de menaces envers les journalistes et acteurs de médias en Europe ; elle propose aux États membres des **lignes directrices** concrètes dans les domaines de la prévention, de la protection et des poursuites, ainsi que de la promotion de l'information, de la formation et de la sensibilisation.

Plus précisément, les États membres sont tenus de mettre en place un cadre législatif complet qui protège l'intégrité physique et morale des journalistes et autres acteurs des médias. Des dispositions pénales ciblées devraient être adoptées pour exercer un effet dissuasif ; les infractions à l'égard de journalistes devraient faire l'objet d'enquêtes effectives de manière à éviter toute impunité.

En outre, afin de créer et de maintenir un environnement favorable à la liberté d'expression, les États membres devraient assurer aux journalistes toute la protection nécessaire à l'exercice de leurs activités en leur garantissant notamment la confidentialité des sources, la protection des méthodes de collecte d'information et l'autonomie éditoriale.

Renforcer les capacités des États membres

Au cours des dix dernières années, le **programme de coopération** du Conseil de l'Europe a été mis en œuvre dans des États membres et des pays partenaires, dans plus de 20 projets destinés à promouvoir la liberté des médias, y compris divers aspects liés à la sécurité des journalistes.

Par exemple, la conférence de sensibilisation « **Sécurité des journalistes en Ukraine : mettre fin à l'impunité** » (octobre 2016, Kiev), a adressé des recommandations aux pouvoirs publics, aux journalistes et aux organisations de médias.

Les activités ciblées comprennent également des séminaires et des sessions de formation sur la protection des journalistes à l'intention des services répressifs et judiciaires, des recommandations méthodologiques sur les interventions en rapport avec l'activité journalistique à l'intention de la police, et des aides juridiques à l'intention des journalistes victimes d'infractions.

En 2016, un dialogue spécial a été instauré avec les **mécanismes nationaux de protection des journalistes**. Ce dialogue, mené avec des institutions de médiation, des commissaires à la presse et des organisations non gouvernementales, est axé sur l'échange de bonnes pratiques et le renforcement des capacités nationales pour promouvoir la sécurité des journalistes.